



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/48/714
6 décembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

Quarante-huitième session
Points 79, 91 d), e), f)
et 175 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE : COOPERATION ECONOMIQUE
ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

ENVIRONNEMENT

DESERTIFICATION ET SECHERESSE

ACTION D'URGENCE POUR LA LUTTE ANTIACRIDIENNE EN AFRIQUE

Lettre datée du 2 décembre 1993, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le communiqué de presse publié
à l'issue de la réunion des pays de la région sahélo-saharienne tenue à Alger
les 22 et 23 novembre 1993 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte du présent
communiqué comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 79,
91 d), e), f) et 175 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Ramtane LAMAMRA

ANNEXE

Communiqué de presse publié à l'issue de la Réunion des ministres
des affaires étrangères de pays de la région sahélo-saharienne,
tenue à Alger, les 22 et 23 novembre 1993

Faisant suite à une initiative prise par S. E. le Président Ali Kafi, Président du Haut Comité d'Etat à l'endroit de ses frères et collègues les chefs d'Etat du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal et du Tchad, une réunion s'est tenue à Alger les 22 et 23 novembre 1993 et a regroupé leurs excellences :

Algérie : M. Mohamed-Salah Dembri, Ministre des affaires étrangères;

Burkina Faso : M. Salif Diallo, Ministre, Chargé de mission à la présidence de la République;

Mali : M. Ibrahim Boubacar Keita, Ministre des affaires étrangères, des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine;

Mauritanie : M. Mohamed Salem Ould Lekhal, Ministre des affaires étrangères et de la coopération;

Niger : M. Abdourahmane Hama, Ministre des affaires étrangères et de la coopération;

Sénégal : M. Moustapha Niasse, Ministre d'Etat, Ministre des affaires étrangères des Sénégalais de l'extérieur;

Tchad : M. Ali Djalbord Diard, Ministre de l'intérieur et de la sécurité.

Durant leur séjour, les ministres ont été reçus par S. E. le Président Ali Kafi, président du Haut Comité d'Etat, qui leur a réitéré le profond attachement de l'Algérie à l'oeuvre d'unité et d'intégration africaines et, tout l'intérêt dont elle entoure la promotion du rapprochement, de la fraternité et de l'entente entre les peuples de la région.

Les ministres ont également été reçus par S. E. M. Rédha Malek, membre du Haut Comité d'Etat, chef du Gouvernement, qui a notamment souligné la volonté de l'Algérie de ne ménager aucun effort pour le renforcement de la coopération dans tous les domaines entre les pays et les peuples de la région au service de leurs objectifs communs de développement et de mieux être dans la stabilité et la sécurité.

Les ministres se félicitent de l'occasion offerte par cette rencontre pour l'approfondissement du dialogue et de la concertation entre leurs pays et sont convenus d'oeuvrer à l'élargissement du cadre ainsi établi à tous les pays de la région. Ils soulignent également que cette rencontre s'inscrit en droite ligne des principes et objectifs de l'Organisation de l'unité africaine et constitue une contribution qualitative à la promotion de l'unité, de la solidarité, du bon voisinage et de la coopération entre tous les Etats africains.

/...

Durant leur rencontre, les ministres ont procédé à une évaluation approfondie de la situation prévalant dans la région sahélo-saharienne confrontée à des défis multiples dans une conjoncture internationale difficile.

Les ministres soulignent avec force la nécessité d'oeuvrer à préserver la stabilité et la sécurité à l'intérieur de leurs pays respectifs et au niveau de toute la région. Ils affirment qu'il s'agit là de conditions indispensables pour le succès de leurs efforts nationaux de construction et de développement et pour la préservation et la consolidation du bon voisinage, de la concorde et de la coopération qui prévaut si heureusement dans la région sahélo-saharienne.

Dans ce contexte, ils réaffirment l'attachement de leurs pays à la préservation de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté des Etats, à la politique de bon voisinage et de respect mutuel, au respect du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation, à l'égalité des Etats dans les relations internationales, et leur rejet de toute forme d'ingérence étrangère.

A cet égard, les ministres se félicitent de la conclusion le 11 avril 1992, du Pacte national pour la restauration de la paix, de la fraternité et de l'unité nationale dans le nord du Mali. Ils relèvent avec une profonde satisfaction la détermination de tous les Maliens à faire aboutir tous les objectifs énoncés dans cet accord de paix. Ils appellent également l'ensemble de la communauté internationale à fournir le soutien matériel et financier nécessaire à la mise en oeuvre des dispositions contenues dans cet accord dont le succès total passe notamment par l'amélioration des conditions de vie des populations des régions concernées du Mali.

Les ministres saluent la volonté de réconciliation nationale et d'aboutissement à un règlement pacifique négocié qui s'affirme entre les parties nigériennes concernées par le conflit fratricide du nord-ouest du Niger. Ils expriment leur soutien et leur encouragement à cette option seule à même de restaurer la paix et la concorde au profit de tout le peuple nigérien et au bénéfice de l'ensemble de la région.

Les ministres saluent la tenue au Tchad de la Conférence nationale souveraine qui constitue une étape importante dans la voie de la paix, la réconciliation nationale et la stabilité.

Les ministres qui ont participé à cette rencontre réaffirment la position exprimée par le Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Dakar en décembre 1991, ainsi que lors de la réunion ministérielle de ladite organisation à Karachi en avril 1993, en ce qui concerne la solidarité et la concertation entre les pays membres pour la préservation des valeurs religieuses qui constituent les fondements de l'OCI.

Les ministres rejettent toute forme de recours à des attitudes et à des comportements qui ne sont pas conformes à l'esprit des dispositions pertinentes des Chartes de l'OUA et de l'OCI. Ils expriment leur entière solidarité aux peuples et aux gouvernements confrontés aux problèmes de déstabilisation de l'unité nationale et de détournement à des fins politiques des valeurs sublimes sur lesquelles se fondent nos sociétés.

/...

Les ministres affirment la détermination de leurs gouvernements à renforcer la coordination et la coopération pour préserver la sécurité et la stabilité de la région sahélo-saharienne.

Les ministres relèvent que la détérioration continue des termes de l'échange et l'inégalité qui prévaut dans les rapports économiques internationaux d'une part, et le poids de la dette extérieure d'autre part, entravent, entre autres, leurs efforts de développement.

Les ministres réaffirment la conviction de leurs gouvernements que le renforcement de la coopération Sud-Sud et le développement de la coopération Nord-Sud sont de nature à élargir les perspectives pour l'économie de chacun de leurs pays. Ils se sont également félicités des progrès accomplis par l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) sur la voie de leur consolidation et de leur intégration et se sont engagés à oeuvrer pour l'instauration d'une coopération entre ces ensembles conformément au Traité d'Abuja.

ayant à l'esprit les conditions climatiques qui caractérisent la région sahélo-saharienne, les ministres sont convenus de coordonner leurs démarches à tous les niveaux pour mobiliser le soutien de la communauté internationale en faveur de la lutte contre la désertification et l'invasion acridienne pour préserver leur environnement.

Les ministres s'engagent par ailleurs à oeuvrer résolument pour développer les échanges dans le cadre de foires et de rencontres économiques et à oeuvrer au renforcement de liens culturels. Dans le même esprit, ils réitèrent leur volonté de parachever la Route transaharienne dans le cadre du renforcement du réseau routier interafricain. A ce titre, ils sont convenus de solliciter les sources extérieures de financement pour la réalisation de cet important axe routier.

Les ministres réaffirment la volonté de leurs Etats respectifs de poursuivre et de renforcer le dialogue, la concertation et la coopération dans l'ensemble de la région concernée. A cet égard, ils soulignent que leur réunion à Alger constitue le point de départ d'un processus de rencontres à des niveaux à déterminer en fonction des objectifs et des procédures définis à cette occasion au service du rapprochement et de la solidarité de tous les peuples de la région. Ils conviennent de poursuivre leurs consultations et des les élargir en vue de mettre en oeuvre les mécanismes appropriés pour assurer le suivi et l'application des décisions issues de la présente rencontre.

Les ministres expriment leur sincère gratitude au peuple et au Gouvernement algériens pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité fraternelle qui leur ont été réservés ainsi qu'aux délégations qui les accompagnaient et forment le voeu que le développement de ce pays frère se poursuive dans la paix, la sécurité et la stabilité.
